



Attirer



Recruter



Innover



Simplifier



Comité de projet N°4  
 mercredi 18 décembre 2019  
 Locaux d'Anjou Bleu Communauté,  
 Segré-en-Anjou-Bleu

## Compte-rendu

### Participants à la réunion

			Présent(e)	Excusé(e)
M. Mauffret-Vallade	Préfecture de Maine-et-Loire	Sous-préfète de Segré-en-Anjou-Bleu	●	
Ph. Bolo	Assemblée nationale	Député	●	
P. Maussion	Région des Pays-de-la-Loire	Vice-présidente du Conseil régional		●
C. Touchais-Pinon	Région des Pays-de-la-Loire	Coordinatrice 49 antenne région Pays de la Loire	●	
G. Grimaud	Anjou Bleu Communauté	Président	●	
L. Bouton	CCI de Maine-et-Loire	Conseillère développement finances DYNAMIC		●
T. Vergnault	CCI de Maine-et-Loire	Directeur adjoint développement des entreprises	●	
C. Guineheux	A2MI	Gérant	●	
F. Jacrot	UIMM MEDEF de Maine-et-Loire	Président de l'UIMM de Maine-et-Loire	●	
A. Payen	DAPO / ASDEPIC	Président ASDEPIC		●
M-P Durand	Direccte 49	Directrice de l'unité départementale		●
C. Béal	Direccte 49	Chargé de développement de l'emploi	●	
J. Barbot	Anjou Bleu Communauté	Responsable Développement économique	●	
H. Meslet	Anjou Bleu Communauté	Directeur Général des Services	●	
G. Guillamot	Assemblée nationale	Collaborateur parlementaire de M. Bolo	●	

## **A. Introduction du comité de projet**

M. GRIMAUD ouvre la séance et passe la parole à M. BOLO qui présente l'ordre du jour : validation du contrat de territoire et des 9 actions associées.

## **B. Débat et remarques sur les fiches actions**

Action #01 – Dispositif emploi – logement : préciser qu'au-delà des CDI le dispositif est ouvert aux CDD de six mois ou plus.

Action #02 – Immobilier d'entreprises : absence de remarque en séance.

Action #03 – Offre en logements et en hébergements pour les jeunes : absence de remarque en séance.

Action #04 – Mobilité pour l'insertion professionnelle : absence de remarque en séance.

Action #05 – Soutien aux associations d'entreprises : absence de remarque en séance.

Action #06 – Rapprocher jeunes et entreprises : M. BEAL signale l'existence de dérogations aux limites imposées par la loi en matière de tâches accessibles aux jeunes en stage dans les entreprises. Les demandes de dérogation sont instruites par l'inspection du travail. Il rappelle également l'existence de l'Orientibus qui contribue au rapprochement des jeunes et des entreprises.

Par la voix des chefs d'entreprises présents, M. GUINEHEUX et M. JACROT, l'extension de la portée de la fiche action est évoquée. Le rapprochement des jeunes et des entreprises pourrait également s'appuyer sur la découverte des métiers. Le frein en la matière est en général celui du coût du transport et de la possibilité d'inscrire de telles visites dans l'emploi du temps des publics scolaires concernés.

Les participants évoquent enfin l'action du CLEFOP qui consiste à sensibiliser les professeurs au travers d'une immersion dans les entreprises (35 professeurs candidats et 15 entreprises prêtes à les accueillir).

Action #07 – 50 diagnostics industrie du futur : Monsieur VERGNAULT signale l'existence de l'appel à manifestation d'intérêt « industrie du futur » piloté par la Région et accompagné par la CCI. Le programme DINAMIC vise, par ailleurs, le même objectif que les diagnostics d'industrie du futur.

M. VERGNAULT estime l'objectif de 50 diagnostics sur le territoire très ambitieux au regard de la dynamique de déploiement de ces diagnostics dans le cadre des démarches pilotées par la Région.

M. BOLO rappelle l'exigence de cohérence du dispositif Territoire d'industrie avec l'ensemble des actions menées par ailleurs par les différents acteurs compétents sur le sujet. Par conséquent, il est nécessaire de rechercher la meilleure complémentarité des actions du contrat de Territoire d'industrie avec les actions existantes. M. BOLO invite alors M. VERGNAULT à faire connaître les compléments à apporter à la fiche action #07.

Action #08 – Partenariat entreprise-défense pour la prospection de marchés étrangers : absence de remarque en séance.

Action #09 – Diagnostic économie circulaire : M. VERGNAULT précise que la CCI intervient sur le sujet. De manière identique à l'action #07 M. BOLO propose à M. VERGNAULT de transmettre les adaptations à apporter à la fiche action #09.

### **C. Autres sujets évoqués**

Mme TOUCHAIS-PINON informe le comité de projet de l'avancement des démarches sur les territoires d'industrie voisins (Cholet et Saumur). M. GRIMAUD souhaite une signature rapide du contrat pour maintenir l'avance d'Anjou Bleu Communauté.

M. JACROT questionne M. BARBOT sur la communication qui est faite autour de l'action #01 dont le déploiement opérationnel sera effectif dès le début 2020. Comment les entreprises, cibles de l'action, sont-elles informées ? M. BARBOT et M. MESLET évoquent les moyens disponibles et notamment le flyer qui sera diffusé. M. GRIMAUD rebondit sur le sujet en évoquant la pertinence d'inviter les entreprises lors de la signature du contrat.

### **D. Actions à mener**

- ➔ Transmission des remarques à intégrer aux fiches actions. La date limite de transmission des remarques est fixée au **8 janvier 2020**. Sont concernés M. BARBOT pour la fiche action #01, M. GUINEHEUX et M. BEAL pour la fiche action #06, M. VERGNAULT pour les fiches actions #07 et #09 ;
- ➔ Identification rapide d'une date de signature du contrat. Cette date, courant janvier, doit être arrêtée en accord avec les disponibilités de Mme MORANÇAIS, Présidente de région des Pays-de-la-Loire, et de M. BIDAL, Préfet de Maine-et-Loire (les secrétariats de Mme la sous-préfète et de M. le député se chargent des contacts pour identifier cette date) ;

- ➔ Signature du contrat en 5 exemplaires en présence des entreprises dans le lieu restant à définir. Privilégier un horaire en fin de journée (18h30) afin de garantir la présence des entreprises.